IFRS 9 *Instruments financiers* (juin 2017)

Dérivés compensés par une contrepartie centrale

Dans certains pays, les textes légaux ou réglementaires exigent la compensation de produits dérivés particuliers par le biais d'une contrepartie centrale. L'entité est alors tenue d'en être un membre compensateur (parfois appelé un courtier de compensation). Les types de produits à compenser et le cadre législatif varient d'un pays à l'autre.

L'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a reçu une demande d'éclaircissement concernant le traitement comptable des dérivés compensés par une contrepartie centrale du point de vue du membre compensateur.

Le Comité a conclu que le membre compensateur applique d'abord les dispositions relatives aux instruments financiers. Plus précisément :

- a. si la ou les transactions donnent lieu à des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 *Instruments financiers* (ou d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*), le membre compensateur applique à ces contrats les dispositions du paragraphe 3.1.1 d'IFRS 9 (paragraphe 14 d'IAS 39) relatives à la comptabilisation. Selon IFRS 9 (ou IAS 39), le membre compensateur présente séparément les actifs et les passifs dans l'état de la situation financière, sauf s'il faut présenter le solde net selon les dispositions du paragraphe 42 d'IAS 32 relatives à la compensation ;
- b. si la ou les transactions n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 9 (ou d'IAS 39) et qu'aucune autre norme IFRS particulière ne s'applique, ce n'est qu'alors que le membre compensateur applique la hiérarchie définie aux paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* pour déterminer la méthode comptable appropriée en ce qui concerne la ou les transactions.

Le Comité a conclu que les principes et les dispositions des normes IFRS fournissent une base adéquate pour permettre au membre compensateur de comptabiliser les dérivés compensés par une contrepartie centrale. Il a donc décidé de ne pas faire ajouter cette question au programme de normalisation.